CHU CAEN NORMANDIE

Direction générale

Décision

2026.218

Désignation d'un médecin médiateur suppléant

Le Directeur général du CHU Caen Normandie,

- Vu l'article L. 1112-3 du code de la santé publique instituant une commission des usagers au sein de chaque établissement de santé,
- Vu l'article R. 1112-81 du code de la santé publique relatif à la composition de la commission des usagers,
- Vu l'article R. 1112-82 du code de la santé publique précisant les conditions de désignation des médiateurs médecin et non médecin de l'établissement de santé,
- Vu le décret du Président de la République en date du 22 octobre 2026 nommant Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur général du Centre Hospitalier Universitaire de Caen,
- Vu l'arrêté du Directeur du Centre National de Gestion en date du 28 octobre 2026 nommant monsieur Arnaud CORVAISIER directeur général du Centre Hospitalier Universitaire de Caen à compter du 1er novembre 2026.
- Vu l'avis de la commission médicale d'établissement du CHU Caen Normandie réunie en séance le 10 novembre 2026.

DECIDE

Article 1 :

Monsieur Pierre DELASSUS, praticien hospitalier à la retraite, assure les fonctions de médiateur médical suppléant de l'établissement, conformément aux dispositions de l'article L. 1112-3.

Article 2 :

La présente décision sera affichée dans l'établissement et publiée sur le site du CHU Caen Normandie. Elle est notifiée à l'intéressé et portée à la connaissance des membres de la Commission des usagers.

Fait à Caen, le 16 novembre 2026

Le Directeur général du CHU,

Arnaud CORVAISIER